

MAIRIE DE SAINT-BOIL

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 07 AVRIL 2016 à 20 heures 30.

Président : Monsieur Joël DESSOLIN, Maire.

Secrétaire : Monsieur Aurélien RIZET.

Présents : MM. Joël DESSOLIN, Hervé VERJUX, Laurent DEGIVRY, Aurélien RIZET, Patrice BOURGEOIS et Mmes Christine LABRY, Michèle TERRIER, Annie GELIN et Sandra LANNEAU.

Absents : Mr Alban VUILLOT, excusé et représenté par Mr Joël DESSOLIN, Mr Pierre LOUNTALA, excusé et représenté par Mme Christine LABRY.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal ont décidé :

- d'**approuver**, à l'unanimité, **le compte-rendu de la séance du 07/03/2016** ;
- de **voter et d'augmenter**, à l'unanimité, **le taux des trois taxes directes locales** avec un coefficient de 1.038350 ;
- de **voter**, à l'unanimité, le budget communal dont les montants sont les suivants :
 - Dépenses de fonctionnement 393125 €
 - Recettes de fonctionnement 393125 €
 - Dépenses d'Investissement 170046 €
 - Recettes d'Investissement 170046 €
- de **voter**, à l'unanimité, le budget du réseau d'assainissement dont les montants sont les suivants :
 - Dépenses de fonctionnement 132755.18 €
 - Recettes de fonctionnement 132877.18 €
 - Dépenses d'Investissement 109877.55 €
 - Recettes d'Investissement 196472.41 €
- d'**approuver** le plan de désherbage, à l'unanimité établi par la société BRASSICA-AGROSTIS, incluant le matériel alternatif préconisé pour la commune.
- de **répondre à l'enquête du SYDESL** concernant l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques ;
- d'**accepter** la nomination du **facteur guichetier** et l'ouverture du bureau de poste l'après-midi à raison de 15h30 par semaine avec la distribution du courrier le matin ;
- décide de ne **plus louer la salle de réunion du bâtiment « La Récré »** aux personnes qui ne sont pas domiciliés à St Boil et de **maintenir à 35€** le prix de location de cette salle aux habitants de St Boil ;
- de prévoir une **réunion publique** le Mardi 10 Mai 2016 à 18 heures ;
- de **reconduire le CDD** de l'agent technique territorial jusqu'au 16 Septembre 2016, à raison de 10 heures par semaine ;
- **d'autoriser le Maire** à signer le contrat de travail pour le remplacement de la secrétaire de mairie, en congé du 10 mai au 20 mai, à raison de 37 heures.

La séance est levée à 00 heure 15.

Fait à SAINT-BOIL, le 18 mai 2016.

Le Maire,
J. DESSOLIN

